

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 JANVIER 2017**

DELIBERATIONS

L'an deux mille DIX SEPT, le 18 JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre BASTIANI, Joëlle TEISSIER, Nadine BARRE, Alain PEREZ, Christian MARTY, François FREGONAS, Patrick DISSEGNA, Sylvie BOUTILLIER, Serge MAGGIOLO, Patricia CAVALIERI D'ORO, Martine DELEVEAU-HAMANN, Bertrand COURET, Carole LAFUSTE, Katia MONTASTRUC, Fabien ZUFFEREY, Olivier LARREY, Chantal LAVAIL, Bruno LECLERE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Danielle TENZA, Martine BORDENAVE, Pascal TATIBOUET, Philippe FOURMENTIN, Annie DARAUD, Alain DI MAJO

REPRESENTÉS :

Daniel ONEDA par Martine DELAVEAU-HAMANN
Emma BERNAT par Alain PEREZ

ABSENTS : Nicolas GILABERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame BARRE est désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Procurations : 2

Absents : 1

Votants : 28



1-1/2017- Détermination du nombre des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la nécessité de déterminer le nombre des adjoints avant de procéder à leur élection, le vendredi 20 janvier 2017.

Il précise que l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal étant de 29 conseillers municipaux pour la Ville d'AUTERIVE, le nombre des adjoints ne peut dépasser huit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, DECIDE :

Par 20 voix POUR et 8 ABSTENTIONS

de créer huit postes d'Adjoints au Maire.

Délibération affichée le 20 janvier 2017

Reçue en Sous-Préfecture le 20 janvier 2017

